

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

AGENCE DE PROMOTION
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

DIRECTION GENERALE

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES,
FINANCIERES ET MATERIELLES

SERVICE MARCHES, DES PATRIMOINE ET
DES APPROVISIONNEMENTS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES
PROMOTION AGENCY

GENERAL DIRECTORATE

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES,
FINANCE AND MATERIALS

CONTRACTS, PATRIMONY AND
SUPPLIES SERVICE

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N° 23-001/AMI/APME/DG/DRHFM/SDFB/SMPA/2023 DU 12
JANVIER 2023 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE
DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES A
L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES

DOSSIER D'AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

FINANCEMENT : EXERCICE BUDGETAIRE 2023

DECHARGE DE DEPOT



AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

**N° 23-001 /AMI/APME/DG/DRHFM/SDFB/SMPA/2023 DU 12 JANVIER 2023
POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES FOURNISSEURS ET
PRESTATAIRES DE SERVICES A L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES**

1. Objet :

Dans la perspective de constituer un fichier « Fournisseurs et Prestataires » à l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) pour l'année 2023, le Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'intérêt aux entreprises fournisseurs de biens et de services à l'Agence de Promotion Petites et Moyennes Entreprises (APME) en 07 catégories.

Catégorie 1 : Matériels et consommables informatiques ;

Catégorie 2 : Maintenance (électricité, froid et climatisation, automobile, menuiserie bois/métallique, informatique, bâtiment, télécommunication et réseaux ... ;

Catégorie 3 : Matériel, mobilier et équipements et fournitures de bureaux ;

Catégorie 4 : Communication et évènementiel ;

Catégorie 5 : Logistique ;

Catégorie 6 : Etudes générale ;

Catégorie 7 : Autre services (à préciser).

2. PARTICIPATION ET ORIGINE

La présente consultation est ouverte aux personnes morales installées au Cameroun régulièrement inscrites au registre de commerce et en règle vis-à-vis de l'administration fiscale. Elles devront avoir des compétences jugées satisfaisante dans le domaine des fournitures et des prestations, objet du présent avis de sollicitation à Manifestation d'intérêts.

3. REMISE DES OFFRES

Chaque dossier, rédigé en langue française ou anglaise et en cinq (05) exemplaires dont un original et (04) copies marquées comme telles, devra parvenir au service des marchés, du patrimoine et des approvisionnements de l'APME situé à Tsinga Boulevard Rue Sultan Njoya au plus tard **le 15 Février 2022 à 11 h précise**.

Il sera déposé contre décharge et devra être introduit dans une enveloppe portant la mention « **Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêts N° 23-001 /AMI/APME/DG/DRHFM/SDFB/SMPA/2023
DU 12 JANVIER 2023 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES FOURNISSEURS
ET PRESTATAIRES DE SERVICES A L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES** ».

NB :

- 1) *Seules les entreprises figurant dans le fichier fournisseurs et prestataires seront sollicités pour les acquisitions par Bons de Commande ;*
- 2) *Les Demandes de Cotations et les Appels d'Offres restent ouverts ;*
- 3) *Le fichier fournisseurs et prestataires est valable pour une durée d'un an renouvelable.*

4. COMPOSITION DU DOSSIER

Sous peine de rejet, chaque dossier de candidature devra comprendre un dossier administratif complet et un dossier technique comprenant les pièces suivantes :

4.1. Dossier administratif :

Les pièces suivantes devront être produites en original ou en copies certifiés conformes, datant de moins de trois (03) mois.

- a) Une lettre de sollicitation à manifestation d'intérêt timbrée, dument datée, faisant apparaître la raison sociale, l'adresse et la ou les catégories choisies par l'entreprise ;
- b) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par la Ministre en Charge des Finances du Cameroun ;
- c) Une copie du registre du Commerce ;
- d) Une photocopie certifiée de la carte de contribuable ou du certificat d'immatriculation;
- e) Une attestation et plan de localisation signés par les services compétents des impôts.

4.2. Dossier technique :

- Une note de présentation de l'entreprise ;
- Tout document pouvant justifier la capacité de l'entreprise à réaliser les prestations ;
- Références
- Délai de livraison de quinze (15) jours calendaires au maximum.

5. CRITERES D'EVALUATION :

Les critères de qualification sont les suivants :

a) Critères éliminatoires :

- Fausse déclaration ou document falsifié.
- Offre technique incomplète.
- Note technique inférieure à 75%

b-Critères essentiels.

Le dossier technique sera évalué sur 50 point sur la base des critères ci-dessous :

| N° | Désignations | Note | | | | |
|-----|---|--|-----|-----|-----|-----|
| 1 | Présentation de l'entreprise | 10 | | | | |
| 2 | Capacité financière de l'entreprise | 10 | | | | |
| 3 | Délai de livraison | 10 | | | | |
| 4 | Références de l'entreprise | 10 | | | | |
| 5 | Présentation du dossier <ul style="list-style-type: none">- Lisibilité- Pagination- Qualité de la reliure- Respect de l'ordre des pièces demandées | <table border="1"><tr><td>2.5</td></tr><tr><td>2.5</td></tr><tr><td>2.5</td></tr><tr><td>2.5</td></tr></table> | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 |
| 2.5 | | | | | | |
| 2.5 | | | | | | |
| 2.5 | | | | | | |
| 2.5 | | | | | | |

Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à soixante-quinze pour cent (75%) seront qualifiés.

Ampliations:

- ARMP (publication et archivage) ;
- Affichage;
- Chrono/Archives.

Fait à Yaoundé, le 12 janvier 2023

Le Directeur Général de L'Agence des Petites et Moyennes Entreprises